

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission n°24 | Séance du 6 septembre 2023

Salle de conférence FIM, 1^{er} étage, Pl. Chauderon 9, 11h – 11h55

Rapport-préavis n° 2023/17 – Réponse à trois postulats relatifs au développement de l'économie circulaire et à la propreté des espaces publics – Réponse au postulat de Mme Anne Berguerand et consorts « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? » – Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums » – Réponse au postulat de Mme Anouck Saugy « Faisons PETER les poubelles ! » – Réponse à la pétition de l'Association AQUBE « Pour la réouverture des WC publics d'Entre-bois à Bellevaux »

Membres de la commission :

- Andrea MÜNGER (Socialiste) Président-rapporteur
- Paola RICHARD-DE PAOLIS (Socialiste)
- Samuel DE VARGAS (Socialiste)
- Anne BERGUERAND (Les Verts)
- Constance VON BRAUN (rempl. Tatiana Taillefert, Les Verts)
- Ngoc Huy HO (Les Verts)
- Paulraj KANTHIA (Libéral-Radical)
- Anouck SAUGY (Libéral-Radical)
- Henri KLUNGE (Libéral-Radical)
- Johan PAIN (rempl. Isabelle Bonillo, Ensemble à Gauche)
- Mathias PAQUIER (Vert'libéraux)
- Josée Christine LAVANCHY (UDC)

Membre excusé :

Namasivayam THAMBIPILLAI (Socialiste)

Membres de l'administration et de la Municipalité

- Florence GERMOND Directrice des Finances et de la Mobilité
- Stéphane BEAUDINOT Chef de service, propreté urbaine
- Kelly HARRISSON Secrétaire

I. Introduction

Madame la Municipale explique que le rapport-préavis est l'occasion de répondre à quelques sollicitations du Conseil et de présenter l'intention de la Municipalité, qui est de réduire la quantité des déchets produite et de favoriser l'économie circulaire, conformément à ce qui est annoncé dans le programme de législature. Ces prestations, qui ont notamment été développées par M. Beaudinot et ses équipes, existent depuis quelques années. On compte aussi des campagnes d'affichage pour combattre le *littering* et des stands d'information. La Municipalité est par ailleurs souvent interpellée sur la question de la prise en charge des bouteilles PET. S'agissant de la fermeture des toilettes publiques d'Entre-Bois, la politique de la Municipalité est de concentrer les efforts sur le centre-ville, avec la modernisation des toilettes publiques. Dans les quartiers, on compte plutôt sur les toilettes de la bibliothèque ou du centre socioculturel, sachant que les statistiques montrent que les toilettes publiques sont très peu fréquentées dans ces endroits.

II. Discussion générale

L'initiateur du postulat « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? » remercie la Municipalité pour ce rapport-préavis, qui annonce un beau programme de lutte contre le gaspillage et le *littering*. Concernant son postulat, elle se rend compte que beaucoup de choses sont déjà faites et comprend que sa demande ne puisse être réalisée. Elle dit être régulièrement sollicitée à propos de produits quasiment neufs qui sont déposés dans certaines déchèteries de la ville – notamment celle du Vélodrome – qu'il est toutefois interdit de prendre. Serait-il possible d'avoir une table, accessible durant le temps d'ouverture de la déchèterie, sur laquelle seraient déposés des objets récupérables ? Par ailleurs, l'association L'Éveil, à Beaulieu, fait un peu le travail d'une ressourcerie. A-t-elle soumis des demandes aux déchèteries pour récupérer du matériel réutilisable ?

Un commissaire dit qu'il était content de voir le terme « économie circulaire » dans le titre du rapport-préavis, mais le contenu du document l'a plutôt déçu. On parle beaucoup d'initiatives citoyennes, ce qui est très bien, mais la Municipalité incite-t-elle les entreprises à recourir à l'économie circulaire ? Est-ce que des espaces sont mis à disposition des entreprises qui souhaiteraient récupérer ou mettre à disposition des produits ?

Un commissaire demande s'il existe des chiffres sur le nombre ou la masse d'objets récupérés ou échangés dans des ressourceries, à Malley ou dans les déchèteries mobiles. Par ailleurs, le rapport-préavis parle souvent de l'outilthèque, tenue par une association dont les moyens et ressources sont assez limités. Même si cela marche plutôt bien, ce n'est pas quelque chose qui sera forcément pérenne, ce qu'il faut garder en tête.

Madame la Municipale répond que l'on trouve des ressourceries dans toutes les déchèteries fixes et mobiles de la ville, avec une possibilité d'échanges d'objets. On a de temps à autre des situations un peu compliquées, avec des personnes qui font des razzias des ressourceries, d'où l'idée d'avoir des règles, telles que trois objets au maximum par personne. La Municipalité n'a sauf erreur pas eu d'échange avec l'association L'Éveil sur cette question. S'agissant des entreprises, la Ville réfléchit à proposer une ressourcerie de matériaux de construction. Elle a également un partenariat avec La Bonne Combine, qui répare les machines. La convention, qui suit les législations fédérales à ce sujet, prévoit que l'association récupère un certain nombre de pièces pour donner une deuxième vie à d'autres

objets. Enfin, à ce jour, la Ville n'a pas de chiffres sur le nombre d'objets qui circulent par les ressourceries.

Monsieur Beaudinot ajoute qu'un espace est prévu pour les ressourceries dans toutes les déchèteries fixes et mobiles de Lausanne. Il faut toutefois se rappeler que certaines personnes ne souhaitent pas que leurs objets soient repris et veulent donc s'assurer que ceux-ci soient détruits. Chacun et chacune a le choix d'amener ses objets à la déchèterie pour un recyclage usuel ou dans une ressourterie pour une récupération. Une fois que l'objet passe dans les filières de recyclage usuel, la loi cantonale est claire : ces objets appartiennent à la commune et il n'y a pas de possibilité de les récupérer. Certaines petites déchèteries proposaient aux personnes de se servir dans les conteneurs, mais on a constaté que les lieux se transformaient alors en foire d'empoigne, ce qui mettait à mal le fonctionnement de la déchèterie et son accessibilité. Les gens restaient un bon moment devant les conteneurs, en laissant parfois des objets au sol après leur départ. S'agissant des ressourceries, il n'existe en effet pas de chiffre, car peu d'objets sont déposés et ceux qui le sont se trouvent souvent en mauvais état. Les objets en bon état finissent plutôt sur des sites de revente.

Une commissaire dit qu'à sa connaissance, les étagères posées au fond de la déchèterie à Malley servent à déposer des objets destinés à des associations seulement. C'est en tout cas ce qu'on lui a dit quand elle a voulu prendre un objet déposé là. Il y a un problème de communication sur les ressourceries. Dans les autres déchèteries, elle n'a pas l'impression d'avoir vu un réel espace « ressourterie ». Il faudrait arrêter de perdre autant d'objets dans les déchèteries, et sortir de l'idée qu'on fait concurrence à l'Armée du Salut ou à des sites de revente sur Internet. Certaines personnes vont poser des objets à la déchèterie, parce qu'elles n'en veulent plus et qu'elles n'ont pas forcément l'énergie d'aller les recycler ou de les mettre sur Internet. La majorité des personnes sont sans doute très contentes si leurs objets peuvent servir à d'autres. Elle proposera un vœu en fin de séance afin que la communication relative aux espaces d'échange d'objets soit plus claire.

Une commissaire n'a pas la même expérience à la déchèterie de Malley, dans laquelle elle se rend très souvent. Les objets qu'elle dépose sur les étagères sont pris très rapidement et elle y a elle-même trouvé des objets en parfait état.

Une commissaire a lu avec intérêt le rapport-préavis. Elle comprend un certain nombre de difficultés liées aux ressourceries, comme le fait de vouloir favoriser l'associatif. Mais il faut dire que les modalités de fonctionnement de ces espaces ne sont pas très transparentes, ce qui la mène à soutenir le vœu de la commissaire. Elle utilise régulièrement deux déchèteries ; au Vallon, il lui a fallu un moment pour comprendre que les deux tables étaient des ressourceries. Il faudrait un affichage plus clair. La règle des trois objets par personne au maximum n'est non plus pas indiquée. Une meilleure communication sur ces espaces n'aurait pas d'impact négatif pour les associations caritatives. Elle a également appris que les livres n'étaient pas pris dans les ressourceries et que ceux-ci doivent être déposés dans les cabines téléphoniques qui ont été transformées en Boîtes à livres. Même si beaucoup de choses sont déjà faites à Lausanne, des améliorations seraient aussi bienvenues.

Un commissaire remarque que la commission se concentre sur la réponse à un seul postulat. Il soutiendra le vœu de la commissaire. Il dit comprendre les préoccupations de la Municipalité, car certaines personnes ne souhaitent pas retrouver n'importe où un objet qu'elles ont jeté en déchèterie. Il faut éviter de trop mettre sur le dos des agent·e·s de déchèterie, qui ont déjà beaucoup de choses à faire pour gérer les déchèteries et qui sont

parfois dépassé·e·s par le nombre d'usagers et usagères des ressourceries. Les informations concernant les lieux et règles des ressourceries pourraient être mieux indiquées.

S'agissant des Boîtes à livres, **un commissaire** dit qu'il utilise celle de la Sallaz. Les livres qu'il y dépose partent très rapidement. Il demande combien Lausanne compte-t-elle de Boîtes à livres. Il sait que l'association L'Escale des voisins s'occupe de celle de la Sallaz et qu'ailleurs des personnes attirées font le tri, car certaines personnes y déposent parfois n'importe quoi. Il serait peut-être judicieux de donner une indication sur les lieux où se trouvent ces Boîtes.

Une commissaire signale qu'à Vidy, en face du club d'aviron, la Boîte à livres marche très bien, sans doute parce qu'il y a beaucoup de promeneurs et promeneuses qui passent par là. L'ancienne cabine de Montchoisi a aussi souvent des ouvrages intéressants.

Madame la Municipale a l'impression qu'une mauvaise information a été par rapport à la reprise des objets déposés en ressourcerie. La règle est la suivante : les objets peuvent être repris, avec un maximum de trois par personne. Des panneaux d'information se trouvent sur place pour expliquer les règles. Une vérification de ces panneaux sera faite à Malley et au Vallon. Les objets posés dans ces ressourceries sont à disposition des autres usagers et usagères des déchèteries, et non pas des associations. Par rapport à la communication sur les ressourceries, on trouve en principe les panneaux, mais l'information figure aussi dans le Calendrier de ramassage des déchets. Les ressourceries sont difficiles à gérer, raison pour laquelle certaines communes ont décidé de les fermer. S'agissant des Boîtes à livres, le site de la Nuit de la lecture les répertorie. Par rapport au Centre intercommunal de gestion des déchets (CID), la Municipalité est consciente que la situation actuelle n'est pas optimale, le CID étant victime de son succès. La Municipalité planche actuellement sur une rénovation complète du site. Presque tous les objets qui y sont déposés sont recyclés, ce qui est très positif pour l'environnement. Le compte d'attente a déjà été validé par la Municipalité et sauf erreur la Commission des finances. La Municipalité viendra devant le Conseil avec ce projet dès que l'étude de rénovation aura été faite.

III. Discussions particulières

4.1.1 Mesures mises en place pour favoriser l'économie circulaire

En ce qui concerne le troisième point, « création en cours d'une ressourcerie de matériaux de construction », **un commissaire** demande si cette ressourcerie se trouverait dans un lieu physique ou sur une plateforme Internet. Dans le deuxième cas, la Municipalité a-t-elle contacté Matériuum ou Salza, des plateformes qui offrent déjà cette solution ?

En réponse cette question, **Madame la Municipale** dit que le projet de ressourcerie de matériaux de construction est mené par la direction Logement, environnement et architecture. Des informations seront prises pour savoir où en est le projet, puis seront transmises avec les notes de séance.

En ce qui concerne le premier point, qui mentionne le fait que « la gestion d'une ressourcerie est très complexe, car il convient notamment de gérer les abus », **une commissaire** demande ce qui est entendu par « abus ». Le document prend l'exemple de la ressourcerie de Morges – dont les activités ne sont pas les mêmes qu'à Lausanne –, qui

aurait dû fermer à cause de « professionnels de la brocante venant notamment prendre, sous divers déguisements, un maximum d'objets afin de les revendre ». En quoi est-ce un problème que ces personnes prennent ces objets si l'objectif est de favoriser une économie circulaire, qui limite notamment la consommation d'énergie grise ?

Un commissaire soutient ce que dit la précédente commissaire : si on parvient à réduire les matières grises et revaloriser les objets, peu importe si des professionnelles et professionnels en tirent un bénéfice, sachant que de toute manière celui-ci sera imposé. Il semble donc que ce système est gagnant-gagnant pour tout le monde, avec une économie privée qui se met en route.

Pour répondre à cette question sur les abus dans les ressourceries, **Madame la Municipale** dit que la ligne actuelle de la Municipalité – qui peut être contestée – est que les objets déposés en ressourcerie sont à disposition gratuitement des citoyen·ne·s. Si on laisse intervenir des professionnel·le·s de la brocante, par exemple, un bien gratuit devient un bien revendu sur le marché, avec lequel on se fait de l'argent.

Une commissaire dit qu'un employé communal de Malley lui a dit dernièrement que des gens du voyage venaient régulièrement se servir sur les étagères et dans les coffres de voiture. A ses yeux, cela pose un problème d'appel d'air.

Une commissaire précise que, pour elle, le but n'est pas de faire du commerce avec des objets donnés, mais que si des personnes en profitent de temps à autre, ce n'est pas un problème. Elle entend les propos de la Municipale concernant la difficulté à gérer certaines situations. C'est pour cette raison que le postulat proposait de créer un magasin.

4.1.2 Les Repair-café et les outillthèques

Concernant le dernier paragraphe de la p. 4, « les outillthèques et repair-café sont généralement créés et gérés par des associations de quartier », **un commissaire** demande si un inventaire de ces lieux pourrait être fait par la Ville. Il proposera un vœu en ce sens en fin de séance.

Un commissaire précise qu'il coordonne les Repair-café sur le canton de Vaud via la Fédération romande des consommateurs. Des agendas listent tous les Repair-café organisés dans le canton et en Suisse. Si les Repair-café sont organisés de façon autonome, il se peut qu'ils ne soient pas mentionnés dans cette liste.

Madame la Municipale répond que les plateformes Lausanne-répare.ch et Lausanne-réutilise.ch, indiquées en haut de la p. 4, ainsi que le site de la Ville et l'agenda des événements lausannois font l'inventaire de tous les Repair-café connus de la Ville. Les liens pourront être transmis avec les notes de séance.

5.1 Objet du préavis (Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums »)

Un commissaire informe que son groupe est pleinement satisfait de la réponse apportée par la Municipalité, surtout compte tenu de l'étendue des démarches initiées pour lutter contre les souillures de chewing-gums. Il y a eu une réelle prise de conscience à ce sujet. On voit les machines à l'œuvre, avec un résultat impressionnant. Il salue également la campagne d'information et de communication liée à ces démarches.

6.1 Objet du préavis (Réponse au postulat de Mme Anouck Saugy « Faisons PETer les poubelles ! »)

L'initiante remercie la Municipalité pour la réponse donnée à son postulat, dont elle se réjouit compte tenu de l'excellent taux de recyclage réalisé pour le PET à Lausanne. Elle est néanmoins un peu déçue que le recyclage du PET ne puisse être fait dans les écopoints, même si elle en comprend les raisons.

Madame la Municipale répond que le préambule répondait aussi au postulat. S'agissant du PET, la Municipalité est souvent interpellée sur cette question. Elle ne souhaite pas doubler les coûts pour la collectivité ; l'objectif est que la filière prévue par le législateur soit en priorité utilisée. Pendant l'été, la Ville pose toutefois des totems avec des PET. Il faut aussi garder en tête le fait que le tri sur l'espace public ne fonctionne pas bien. L'un des projets potentiels de la Ville est qu'un tri grossier soit fait entre l'aluminium et le PET pour tous les déchets collectés dans l'hypercentre. Les postulats et interventions du Conseil poussent à réfléchir et trouver de nouvelles pistes.

6.2 Préambule

Un commissaire observe que, dans le canton du Valais, les écopoints contiennent des poubelles PET. Cela vaut peut-être la peine de les contacter.

Madame la Municipale répond que la Ville n'a pas l'intention de récolter du PET dans les écopoints, car elle ne souhaite pas doubler les filières et concurrencer les magasins. Les écopoints sont également coûteux. La stratégie de la Ville est de récolter les habits, les huiles, le fer et l'aluminium. L'installation des écopoints, enterrés ou en surface, est en train d'être finalisée.

6.3 Réponse de la Municipalité

Pour l'initiante du postulat « Faisons PETer les poubelles ! », les deux phrases de réponse sont un peu décevantes, son postulat ayant été accepté à l'unanimité. Enfin, même si le taux de recyclage du PET est excellent, elle aurait apprécié que la Municipalité évoque d'autres pistes en lien avec le PET.

8. Impact sur le développement durable

S'agissant de la phrase « le fonctionnement des ressourceries répond pleinement aux besoins de la population et s'inscrit dans les principes du développement durable promus par les autorités communales », **Une commissaire** observe qu'un certain nombre de choses peuvent être améliorées, comme le montrent le débat de ce soir et le vœu qu'elle déposera.

IV. Vœux

Une commissaire dépose le vœu suivant :

La commission souhaite que la Municipalité améliore la communication, l'attractivité et la visibilité des espaces ressourceries en déchèterie, et en fasse la promotion.

Vote : 12 oui 0 non 0 abstention

La commission soutient le vœu de Mme von Braun à l'unanimité.

Le vœu concernant l'établissement d'un inventaire des Repair-café annoncé lors de la discussion au point 4.1.2 est retiré par le commissaire, ce dernier se déclarant satisfait de la réponse de la Municipalité.

V. Déterminations de la Commission

Conclusions

1. D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne Berguerand et consorts « Ressourcerie à la déchèterie, et si on allait plus loin ? »

Vote : 12 oui 0 non 0 abstention

2. D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une campagne ludique contre les souillures des chewing-gums » ;

Vote : 12 oui 0 non 0 abstention

3. D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anouck Saugy « Faisons PETer les poubelles ! »

Vote : 9 oui 0 non 3 abstentions

4. D'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de l'Association AQUBE « Pour la réouverture des WC publics d'Entre-Bois à Bellevaux »

Vote : 12 oui 0 non 0 abstention

Le président lève la séance à 11h55.